

ÉLÉMENTS DE CORRECTION DU SUJET « Sté AAD »

DOSSIER 1 : GESTION DE L'INFORMATION A5.3	Points
<p>PREMIERE MISSION :</p> <p>GESTION DE L'INFORMATION – TRAITER LA DEMANDE CLIENT</p> <p><u>Savoirs évalués</u> :</p> <p>53.1 La définition de la notion d'information et des concepts associés</p> <p>53.2 Le système d'information et sa représentation</p>	24 points
<p><u>Travail N° 1.1.1</u> : Compléter le schéma évènements-résultats pour prendre en compte Le cas de demande de compléments d'informations du client.</p> <p>Les tâches de l'activité « Élaboration du devis » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Étude du risque client . Évaluer les exigences relatives au produit à traiter . <u>Création</u> ou <u>Mise à jour</u> du dossier client (logiciel GPCFA) (<i>nom du logiciel non exigé</i>) : 0,5 + 0.5 . Réalisation du devis (logiciel RAdevis) : (<i>nom du logiciel non exigé</i>) <p>L'évènement sortant de l'activité « Élaboration du devis » pour la règle d'émission « Complément d'information » est : « demande de modifications à apporter »</p> <p>Cet évènement sortant va obliger le client à répondre, si le client répond favorablement l'évènement entrant suivant « Acceptation des modifications à apporter » retournera au début de l'activité « Élaboration du devis » et imposera la règle de synchronisation suivante « ET ».</p>	<p>7</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>
<p>Travail N°1.1.2 à partir de l'activité « Élaboration du dossier de fabrication » située sur l'annexe 4, actualiser le sous processus « Élaborer le dossier de fabrication » en intégrant la nouvelle règle de gestion. Ou sur annexe 3</p> <p>Ce travail est à réaliser sur votre copie, en prenant en compte les nouveaux acteurs.</p> <p>Modification de l'activité « Élaboration du dossier de fabrication » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insertion d'une nouvelle colonne "Gérant" - Insertion d'une nouvelle tâche (<i>mettre le point même si le titre et le contenu sont faux</i>) - Modification de la règle d'émission : <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle règle d'émission : coût < 3 000 coût >= 3 000 - Modification de l'évènement sortant : <ul style="list-style-type: none"> Il faut un évènement sortant pour chacune des règles d'émission : <ul style="list-style-type: none"> • coût >= 3 000 : dossier à contrôler (transmis au gérant) • coût < 3 000 : transmission du dossier pour acceptation (au client) - création de l'activité « Validation du dossier de fabrication » par le gérant <ul style="list-style-type: none"> • titre : « Validation du dossier de fabrication » • tâche : Vérification et validation du dossier de fabrication • règle d'émission : toujours (<i>pas d'autres réponses possibles</i>) • évènement résultat : transmission du dossier pour acceptation (au client) 	<p>8</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>0,5</p> <p>0,5</p> <p>0,5</p> <p>0,5</p>

<p>DEUXIEME MISSION :</p> <p>EXPLOITATION DE LA BASE DE DONNÉES « FACTURATION »</p> <p><u>Savoirs évalués :</u></p> <p>53.3 Les bases de données</p>	
<p><u>Travail N°1.2.1</u> : Décrivez l'information que permet d'obtenir la requête R1 présentée en annexe 7.</p> <p>Cette requête permet d'obtenir pour chaque facture client en cours <u>l'écart compris entre la date du jour et la date d'échéance</u> maximum autorisée par la LME. Ces écarts sont classés <u>par ordre croissant</u>. Les factures dont la valeur est négative indiquent une infraction à la réglementation (<u>dépassement du délai</u> de 60 jours)</p> <p>La règle de gestion est la suivante suivante : tout client doit acquitter sa ou ses factures au plus tard 60 jours après la date de facturation, conformément à la LME.</p> <p>La requête permet de réaliser une balance âgée.</p>	<p>4,5</p> <p>1,5</p> <p>1,5</p> <p>1,5</p>
<p><u>Travail N°1.2.3</u> : Proposer la modification à effectuer sur la base de données actuelle pour répondre à cette nouvelle exigence du SRC.</p> <p>Voir également l'annexe 4 (ajout de la table CONCERNER).</p> <p>Il faut insérer une nouvelle table entre la table commande et la table facture, on la nommera par exemple « CONCERNER » (<i>accepter tout nom cohérent</i>)</p> <p>Par conséquent, la clé étrangère « idCDE » disparaît de la table FACTURE et la clé primaire composée de la table CONCERNER devient donc la concaténation des deux clés primaires des tables reliées, soit « <u>idCDE,idFacture</u> »</p>	<p>4,5</p> <p>2</p> <p>1,5</p> <p>1</p>
<p>TOTAL POINTS PARTIE A5.3</p>	<p>24</p>

ANNEXE 2 : [à compléter et à rendre avec votre copie]



